



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 novembre 2007

Le quinze novembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Country Club au mas du Chevrier aux Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général.

#### **Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Rémy Fabre – Maire de Sénas a donné pouvoir à Gérard Jouve  
Guy Frustié – Maire de Fontvieille a donné pouvoir à Robert Del Testa  
Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières a donné pouvoir à Régis Gatti

#### **Etaient absents excusés :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Nadine Pérès – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Laurence Brun, représentant la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand et Christèle Colliot - chargés de mission et animateurs de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

## **DELIBERATION N° CS-2007-43**

### **Objet : Commission d'Appel d'Offres / mise à jour**

## Monsieur le Président expose :

- Que suite à la création du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, et à la modification partielle de la composition du Comité syndical, il est nécessaire de créer une nouvelle Commission d'Appel d'Offres et de pourvoir à la désignation de ses membres.
- Que conformément au Code des marchés publics, il doit être procédé à la désignation ou à l'élection de 5 membres titulaires (nombre de suppléants identique) pour les élus ayant voix délibérante. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.
- Que la commission d'appel d'offres peut faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.
- Que conformément à l'article 23 du code des marchés publics peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :
  - un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services,
  - des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.
- Que lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.
- Qu'il est proposé les candidatures suivantes :

En tant que titulaires :	En tant que suppléants :
Jack Sautel Vincent Oulet Jean-Luc Aurellionnet Régis Gatti Catherine Levraud	Michel Moucadel Jean Mulnet Jacky Gérard Robert Del Testa Françoise Floupin

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## **Le Comité Syndical,**

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

## **Décide :**

- **La création de Commission d'Appel d'Offre et la désignation des membres titulaires ou suppléants suivante :**

En tant que titulaires :	En tant que suppléants :
<b>Jack Sautel</b> <b>Vincent Oulet</b> <b>Jean-Luc Aurellionnet</b> <b>Régis Gatti</b> <b>Catherine Levraud</b>	<b>Michel Moucadel</b> <b>Jean Mulnet</b> <b>Jacky Gérard</b> <b>Robert Del Testa</b> <b>Françoise Floupin</b>

- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 novembre 2007

Le quinze novembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Country Club au mas du Chevrier aux Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général.

#### **Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Rémy Fabre – Maire de Sénas a donné pouvoir à Gérard Jouve  
Guy Frustié – Maire de Fontvieille a donné pouvoir à Robert Del Testa  
Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières a donné pouvoir à Régis Gatti

#### **Etaient absents excusés :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Nadine Pérès – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Laurence Brun, représentant la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand et Christèle Colliot - chargés de mission et animateurs de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

## **DELIBERATION N° CS-2007-44**

**Objet : Délégations données au Bureau : annule et remplace la délibération CS-2007-26 du 19 juin 2007**

*Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles*

*10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97*

## Monsieur le Président expose :

- Que par délibérations du 19 juin 2007, le Comité syndical a procédé à la validation des compétences déléguées par le Comité syndical au Bureau et défini un montant maximum de cinq cents mille (500.000) € correspondant aux emprunts et opérations financières autorisés par délégation au Bureau .
- Que suite à la poursuite des échanges juridiques entre les services du syndicat mixte et la Sous-préfecture, il est nécessaire de préciser les termes de la délibération n° 2007-26 en ajoutant d'une part le volet concernant les marchés sans formalités préalables, et d'autre part en ajoutant littéralement, dans le volet opérations financières, les termes de « ligne de trésorerie ».
- Que la délibération CS-2007-26 du 19 juin 2007 est donc à modifier et que pour des raisons de commodité, il serait plus intéressant de pouvoir disposer d'une délibération unique relative aux délégations données au Bureau.
- Qu'il est proposé au Comité syndical de bien vouloir procéder à une délibération qui annule et remplace la délibération CS-2007-26.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

### Décide :

- **D'annuler la délibération n° CS-2007-26 et de la remplacer par la présente délibération ;**
- **D'approuver la proposition du Président et de charger le Bureau, par délégation, des compétences suivantes :**
  - **la création et la suppression des emplois des services publics**
  - **la fixation du régime indemnitaire**
  - **ester en justice en première et deuxième instances**
  - **procéder, dans la limite fixée par délibération du Comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, des lignes de trésorerie, et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires**
  - **prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
  - **décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans**
  - **passer les contrats d'assurance**
  - **créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;**

- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 novembre 2007

Le quinze novembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Country Club au mas du Chevrier aux Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général.

#### **Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Rémy Fabre – Maire de Sénas a donné pouvoir à Gérard Jouve  
Guy Frustié – Maire de Fontvieille a donné pouvoir à Robert Del Testa  
Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières a donné pouvoir à Régis Gatti

#### **Etaient absents excusés :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Nadine Pérès – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Laurence Brun, représentant la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand et Christèle Colliot - chargés de mission et animateurs de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

## **DELIBERATION N°CS-2007-45**

**Objet : Fixation du montant maximum des emprunts et opérations financières autorisés par délégation au Bureau : annule et remplace la délibération CS-2007-27 du 19 juin 2007**

## Monsieur le Président expose :

- Que par délibération CS-2007-27 du 19 juin 2007, le Comité syndical avait procédé à la fixation du montant maximum des emprunts et opérations financières autorisés par délégation au Bureau.
- Que suite à l'annulation et au remplacement de la délibération CS-2007-26 du 19 juin 2007 il est proposé au Comité syndical de bien vouloir procéder à une délibération qui annule et remplace la délibération CS-2007-27, tel que ci-dessous :

*« Par délibération CS-2007-44 le Comité syndical a, par délégation, chargé le Bureau de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, **des lignes de trésorerie** et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les limites fixées par le comité syndical.*

*Qu'il est nécessaire aujourd'hui de fixer le montant maximum des emprunts, **des lignes de trésorerie** et des opérations financières autorisés par délégation au Bureau, tel que définis ci-dessus.*

*Qu'il est proposé de fixer ces limites à un montant de 500.000 euros.*

*Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.*

**Le Comité Syndical,**

*Où l'exposé du Président,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,*

**Décide de limiter la réalisation d'emprunts, des lignes de trésorerie et des opérations financières déléguées au Bureau à un montant maximum de cinq cent mille euros. »**

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

*Où l'exposé du Président,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,*

**Décide :**

- **D'annuler la délibération n° CS-2007-27, et de la remplacer par la présente délibération ;**
- **D'approuver la proposition du Président et de fixer le montant maximum des emprunts, des lignes de trésorerie, et opérations financières déléguées au Bureau à un montant maximum de cinq cent mille euros;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 novembre 2007

Le quinze novembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Country Club au mas du Chevrier aux Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général.

#### **Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Rémy Fabre – Maire de Sénas a donné pouvoir à Gérard Jouve  
Guy Frustié – Maire de Fontvieille a donné pouvoir à Robert Del Testa  
Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières a donné pouvoir à Régis Gatti

#### **Etaient absents excusés :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Nadine Péris – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Laurence Brun, représentant la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand et Christèle Colliot - chargés de mission et animateurs de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

## **DELIBERATION N°CS-2007-46**

**Objet : travaux RTI 2006 : lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre / traitement des bois brûlés sur la commune d'Orgon**

*Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles*

*10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97*

## Monsieur le Président expose :

- Que suite aux incendies qui ont touché le Mont Sauvy sur la commune d'Orgon depuis 2003, notamment l'incendie du 24 mai 2006 ayant touché 24 ha, la commune a décidé de missionner le syndicat mixte pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de traitement des bois brûlés sur une surface de 30ha.
- Qu'il s'agit de travaux de restauration de terrains incendiés visant à traiter l'impact paysager de cette zone brûlée ainsi qu'à limiter les risques d'érosion : les travaux prévus sont l'abattage, la mise en fascines des bois, le traitement des rémanents par broyage mécanique (parties mécanisables) ou couteaux broyeur (parties manuelles).
- Que le montant de ces travaux est estimé à ce jour à 82 500 € HT, maîtrise d'œuvre (10 % du montant total des travaux maximum) comprise.
- Que par délibérations n°2006-96 et n°2006-97, à la demande de la commune d'Orgon, le Comité syndical a décidé d'accepter la maîtrise d'ouvrage des travaux de traitement du traumatisme paysager et de solliciter le Conseil Régional PACA et le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'obtention de subventions.
- Que les demandes de subventions ont été acceptées par le Conseil Régional PACA et le Conseil Général des Bouches du Rhône selon le plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montant sollicité HT
Conseil Régional PACA	40 %	33.000,00 €
Conseil Général 13	40 %	33.000,00 €
Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, via ses communes membres	20 %	16.500,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>82.500,00 €</b>

- Qu'afin de réaliser les travaux, il est nécessaire de lancer une procédure de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dont le montant est estimé à 7 500,00 € HT.
- Qu'en raison du montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre inférieur à 210.000 €, seuil de la procédure de droit commun pour ce type de marché de services, le marché sera passé selon une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- Que le mode d'attribution du marché adapté n'étant soumis à aucune des procédures formalisées définies par le Code des Marchés Publics, il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur le processus d'examen des candidatures et des offres.
- Qu'il est proposé d'utiliser la commission créée pour les travaux PIDAF en Comité syndical du 3 mars 2005 et ne pas créer de nouvelle commission.

Rappel de la composition de la commission :

- le Président du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles ou le 1<sup>er</sup> Vice-Président, en tant que personne responsable du marché
  - les élus en charge des dossiers de Défense de la Forêt Contre l'Incendie
  - 1 représentant du Conseil général,
  - 1 représentant du Conseil régional
  - 1 représentant de la DDAF
  - 1 technicien du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles
- Qu'après établissement du rapport d'analyse des offres, le choix du prestataire devra se faire par délibération.
  - Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Décide :**

- **De lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de traitement des bois brûlés sur la commune d'Orgon, dans les conditions exposées ci-dessus ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président, ou à madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 novembre 2007

Le quinze novembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Country Club au mas du Chevrier aux Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Mucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général.

#### **Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Rémy Fabre – Maire de Sénas a donné pouvoir à Gérard Jouve  
Guy Frustié – Maire de Fontvieille a donné pouvoir à Robert Del Testa  
Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières a donné pouvoir à Régis Gatti

#### **Etaient absents excusés :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Nadine Péris – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Laurence Brun, représentant la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand et Christèle Colliot - chargés de mission et animateurs de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

## **DELIBERATION N°CS-2007-47**

**Objet : travaux RTI 2006 : lancement du marché de travaux de traitement des bois brûlés sur la commune d'Orgon**

*Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles*

*10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97*

## Monsieur le Président expose :

- Que suite aux incendies qui ont touché le Mont Sauvy sur la commune d'Orgon depuis 2003, notamment l'incendie du 24 mai 2006 ayant touché 24 ha, la commune a décidé de missionner le syndicat mixte pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de traitement des bois brûlés sur une surface de 30ha.
- Qu'il s'agit de travaux de restauration de terrains incendiés visant à traiter l'impact paysager de cette zone brûlée ainsi qu'à limiter les risques d'érosion : les travaux prévus sont l'abattage, la mise en fascines des bois, le traitement des rémanents par broyage mécanique (parties mécanisables) ou couteaux broyeur (parties manuelles).
- Que le montant de ces travaux est estimé à ce jour à 82 500 € HT, maîtrise d'œuvre (10 % du montant total des travaux maximum) comprise.
- Que par délibérations n°2006-96 et n°2006-97, à la demande de la commune d'Orgon, le Comité syndical a décidé d'accepter la maîtrise d'ouvrage des travaux de traitement du traumatisme paysager et de solliciter le Conseil Régional PACA et le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'obtention de subventions.
- Que les demandes de subventions ont été acceptées par le Conseil Régional PACA et le Conseil Général des Bouches du Rhône selon le plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montant sollicité HT
Conseil Régional PACA	40 %	33.000,00 €
Conseil Général 13	40 %	33.000,00 €
Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, via ses communes membres	20 %	16.500,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>82.500,00 €</b>

- Que par délibération CS-2007-46 du Comité syndical ce jour, la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux RTI06 - traitement du traumatisme paysager a été lancée.
- Que le marché de travaux RTI06 - traitement du traumatisme paysager étant estimé à 75.000,00 € HT, hors maîtrise d'œuvre, il peut être passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics dont le seuil est de 210 000 € HT.
- Que le programme est le suivant :

	Nature des Travaux	unités	Quantités
01	Orgon Travaux de restauration de terrain incendié – Futaie de Pin d'Alep - travaux en plein : abattage fascinage traitement des rémanents	ha	30

- Que par délibération 2004-60, une commission spécifique a été créée pour les travaux PIDAF 2003 et il est proposé d'utiliser la même commission pour les travaux RTI06-traitement du traumatisme paysager.  
 Pour mémoire, la composition était :
  - 1 élu par commune concernée par les travaux PIDAF
  - un représentant du maître d'œuvre
  - le Président du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, personne responsable du marché
  - un représentant du Conseil général, du Conseil régional et de la DDAF, financeurs
  - un technicien du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- **De lancer la consultation pour le marché des travaux RTI 06 de traitement des bois brûlés sur la commune d'Orgon, pour un montant estimé à 75.000 € (soixante quinze mille euros) HT, dans les conditions exposées ci-dessus ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président, ou à madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 novembre 2007

Le quinze novembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Country Club au mas du Chevrier aux Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général.

#### **Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Rémy Fabre – Maire de Sénas a donné pouvoir à Gérard Jouve  
Guy Frustié – Maire de Fontvieille a donné pouvoir à Robert Del Testa  
Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières a donné pouvoir à Régis Gatti

#### **Etaient absents excusés :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Nadine Pérès – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Laurence Brun, représentant la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand et Christèle Colliot - chargés de mission et animateurs de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

## **DELIBERATION N° CS-2007-48**

### **Objet : RTI 2007 sur la commune de Maussane les Alpilles – maîtrise d'ouvrage**

## Monsieur le Président expose :

- Que les incendies du mois d'août 2007 sur la **commune de Maussane les Alpilles** ont parcouru environ 30 ha de végétation composée essentiellement de futaie de pins d'Alep.
- Que les travaux de restauration des sites ne vont concerner que les bois brûlés, en majorité des pins.
- Que les travaux visent à traiter l'impact paysager de cette zone brûlée ainsi qu'à limiter les risques d'érosion. Ils prévoient l'abattage, la mise en fascines des bois, le traitement des rémanents par broyage mécanique (parties mécanisables) ou couteaux broyeur (parties manuelles), broyage de la végétation calcinée sur une surface de 5 ha, selon le devis estimatif suivant :

	Nature des travaux	unités	quantité	Prix unitaire Hors Taxe	Montants Hors Taxes
01	Maussane Travaux de restauration de terrain incendié – Futaie de Pin d'Alep - travaux en plein : abattage fascinage traitement des rémanents, broyage de la végétation calcinée	ha	5	2.500,00 €	15.000 €
Total travaux Hors Taxes					15.000,00 €
Honoraires et maîtrise d'œuvre					1.500,00 €
Total Opérations Hors Taxes					16.500,00 €
T.V.A.					3.234,00 €
Total Opération T.T.C. :					19.734,00 €

- Que par délibération 2007/09/27/15, la commune de Maussane les Alpilles, membre du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, sollicite le syndicat mixte afin d'assurer la maîtrise d'Ouvrage de ces travaux, dans le cadre de ses compétences statutaires et dans un souci de cohérence d'efficacité et de solidarité.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

## Décide :

- **D'accepter la demande de la commune de Maussane les Alpilles d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration des terrains touchés par les incendies du mois d'août 2007;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 novembre 2007

Le quinze novembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Country Club au mas du Chevrier aux Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général.

#### **Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Rémy Fabre – Maire de Sénas a donné pouvoir à Gérard Jouve  
Guy Frustié – Maire de Fontvieille a donné pouvoir à Robert Del Testa  
Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières a donné pouvoir à Régis Gatti

#### **Etaient absents excusés :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Nadine Pérès – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Laurence Brun, représentant la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand et Christèle Colliot - chargés de mission et animateurs de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

## **DELIBERATION N° CS-2007-49**

**Objet : RTI 2007 sur la commune de Maussane les Alpilles – validation du projet – plan de financement et demande de subvention**

*Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles*

*10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97*

## Monsieur le Président expose :

- Que les 2 incendies d'août 2007 sur la **commune de Maussane les Alpilles** ont parcouru environ 30 ha de végétation composée essentiellement de futaie de pins d'Alep.
- Que les travaux de restauration des sites concernent les bois brûlés, en majorité des pins, pour la plupart situés en forêt communale.
- Que le Comité syndical a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, à la demande de commune de Maussane les Alpilles, par délibération CS-2007-48
- Que les travaux visent à traiter l'impact paysager de cette zone brûlée ainsi qu'à limiter les risques d'érosion. Ils prévoient l'abattage, la mise en fascines des bois, le traitement des rémanents par broyage mécanique (parties mécanisables) ou couteaux broyeurs (parties manuelles), broyage de la végétation calcinée sur une surface de 5 ha, selon le devis estimatif suivant :

	Nature des travaux	unités	quantité	Prix unitaire Hors Taxe	Montants Hors Taxes
01	Maussane Travaux de restauration de terrain incendié – Futaie de Pin d'Alep - travaux en plein : abattage fascinage traitement des rémanents, broyage de la végétation calcinée	ha	5	2.500,00 €	15.000 €
Total travaux Hors Taxes					15.000,00 €
Honoraires et maîtrise d'œuvre					1.500,00 €
Total Opérations Hors Taxes					16.500,00 €
T.V.A.					3.234,00 €
Total Opération T.T.C. :					19.734,00 €

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, via son animateur PIDAF, a constitué un dossier de demande de subventions pour la restauration des sites dans son intégralité.
- Que par délibération 2003-51, le Comité syndical a adopté le principe de mutualisation de l'autofinancement pour la mise en place des programmes d'après feu.
- Que le plan de financement proposé est le suivant :

Financiers	Taux	Montant sollicité HT
Conseil Régional PACA	40 %	6.600,00 €
Conseil Général 13	40 %	6.600,00 €
Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, via ses communes membres	20 %	3.300,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>16.500,00 €</b>

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- **D'approuver le projet présenté et le plan de financement proposé ;**
- **De solliciter sur cette base le Conseil Régional PACA et le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'obtention de subventions ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 novembre 2007

Le quinze novembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Country Club au mas du Chevrier aux Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Mucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général.

#### **Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Rémy Fabre – Maire de Sénas a donné pouvoir à Gérard Jouve  
Guy Frustié – Maire de Fontvieille a donné pouvoir à Robert Del Testa  
Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières a donné pouvoir à Régis Gatti

#### **Etaient absents excusés :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Nadine Péris – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Laurence Brun, représentant la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand et Christèle Colliot - chargés de mission et animateurs de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

## **DELIBERATION N° CS-2007-50**

**Objet : Ingénierie Contrat de projet : demande de subvention / préparation et animation**

*Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles*

*10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97*

## Monsieur le Président expose :

- Que le contrat de projet de Provence Alpes Cote d'Azur a fixé les ambitions et les moyens mobilisables pour le développement et la structuration de notre région sur la période 2007-2013.
- Que l'Etat et la Région ont construit un volet territorial transversal prenant la suite des démarches engagées à partir du précédent Contrat de plan, qui avait affirmé l'opportunité de ces procédures contractuelles partenariales au profit de l'organisation territoriale structurée en Provence – Alpes – Côte d'Azur.
- Que les territoires reconnus et structurés de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont identifiés comme des acteurs majeurs de la mise en place du projet de développement régional.
- Que comme les autres Parcs naturels de la Région, le Parc naturel régional des Alpilles a donc la charge, durant l'année 2007, de définir, présenter et animer son volet territorial en identifiant les projets, les acteurs et les moyens qui permettront sa mise en place, dans un cadre concerté et participatif.
- Qu'afin de préparer au mieux ce travail d'animation locale et de concertation avec les partenaires du territoire, qui demande un investissement matériel et humain très conséquent, la Région met à disposition des Parcs naturels régionaux des crédits spécifiques d'animation. Ceux-ci se montent à 30.000 €, correspondant à 50 % du coût estimé de la prestation ; la contrepartie sera prise sur les fonds propres du Parc, l'Etat ayant fait savoir qu'il n'était pas en mesure d'abonder ces crédits régionaux.
- Que le coût, estimé à 60.000 €, permettra de couvrir les frais de personnels et les prestations intermédiaires.
- Que le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Taux de participation</b>	<b>Financement</b>
Conseil régional	50%	<b>30.000 €</b>
Autofinancement	50%	<b>30.000 €</b>
Total de l'opération		<b>60.000 €</b>

- Que dans ce cadre, il est proposé au Comité syndical de solliciter auprès du Conseil régional, l'obtention d'une subvention de 30.000 € pour la préparation et l'animation du contrat de projet du Parc naturel régional des Alpilles et d'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Décide :**

- **De solliciter auprès du Conseil régional, l'obtention d'une subvention de 30.000 € pour la préparation et l'animation du contrat de projet du Parc naturel régional des Alpilles**
- **D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 novembre 2007

Le quinze novembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Country Club au mas du Chevrier aux Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général.

#### **Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Rémy Fabre – Maire de Sénas a donné pouvoir à Gérard Jouve  
Guy Frustié – Maire de Fontvieille a donné pouvoir à Robert Del Testa  
Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières a donné pouvoir à Régis Gatti

#### **Etaient absents excusés :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Nadine Pérès – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Laurence Brun, représentant la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand et Christèle Colliot - chargés de mission et animateurs de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

## **DELIBERATION N° CS-2007-51**

### **Objet : Tableau des effectifs - modification**

## Monsieur le Président expose :

- Que qu'il est nécessaire d'apporter une modification au tableau des effectifs du personnel en transformant l'emploi d'adjoint administratif à temps complet en emploi d'adjoint administratif à mi-temps pour l'assistant à la comptabilité.
- Que cette modification permettra :
  - de réserver la mission d'assistant secrétariat-accueil-standard à un contrat aidé du type "contrat d'avenir" ou "contrat d'accompagnement dans l'emploi " en ciblant, conformément aux engagements pris en 2006, le recrutement d'une personne handicapée ;
  - d'avoir recours pour l'assistant-comptabilité à une personne d'un niveau supérieur possédant de sérieuses références principalement dans la comptabilité et les finances publiques.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés,**

## Décide :

- **De modifier le tableau des effectifs du personnel en transformant l'emploi d'adjoint-administratif à temps complet en emploi d'adjoint-administratif à mi-temps pour l'assistant à la comptabilité.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 15 novembre 2007

Le quinze novembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Country Club au mas du Chevrier aux Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Mucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général.

#### **Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Rémy Fabre – Maire de Sénas a donné pouvoir à Gérard Jouve  
Guy Frustié – Maire de Fontvieille a donné pouvoir à Robert Del Testa  
Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières a donné pouvoir à Régis Gatti

#### **Etaient absents excusés :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Nadine Pérès – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Laurence Brun, représentant la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand et Christèle Colliot - chargés de mission et animateurs de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

## **DELIBERATION N°CS-2007-52**

**Objet : Indemnité de Conseil et de confection de documents budgétaires au Receveur Syndical - 2007**

*Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles*

*10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97*

## **Monsieur le Président expose :**

- Qu'il est proposé au Comité Syndical de délibérer sur le versement de l'indemnité de Conseil et de Confection de documents budgétaires au Receveur Syndical pour l'année 2007, d'un montant brut de 544,31 € (cinq cent quarante quatre euros et trente et un centimes) suivant documents ci-annexés;
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## **Le Comité Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Vu la proposition du Président,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1989,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif à l'attribution de l'indemnité de conseils,

Vu les documents transmis par le Trésor public, ci-annexés,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

## **Décide :**

- **D'accorder les indemnités de confection de budget et de conseils aux taux prévus par les arrêtés mentionnés, soit 544,31 € brut (cinq cent quarante quatre euros et trente et un centimes) pour l'année 2007 conformément aux déductions obligatoires, et sur la base des documents annexés ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**